

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinay-sous-Sénart

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 30 MARS 2021

DATE DE CONVOCATION

23-03-2021

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION

23-03-2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 26 VOTANTS : 27

<u>N° DE LA DÉLIBÉRATION</u> 2021-30-03 - **N°02**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

1 3 AVR. 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), à huis clos, sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents:

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Christèle FONTENEAU, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Mathilde Monsieur Tony LARGEAU, Madame MARQUES, PENDARIES, Monsieur Alain RINGEVAL, Madame Carole GAUTHIER, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Martine CARTAU-OURY, Monsieur Pascal BEL ANGE, Madame Martine DELIERE, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC

Absents représentés :

Mme PELOUIN donne pouvoir à Mme PIN
M. KERKAR donne pouvoir à M. RAUSCHER
Mme FABRE donne pouvoir à Mme CARTAU-OURY

Secrétaire de séance : M. Stéphane DUBERGER

OBJET: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

OBJET: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sur proposition de Monsieur VENTALON,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions;

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leur établissements publics de coopération ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12 et suivants et L.2121-14, relatifs au vote du Compte administratif et L.2121-31 au terme duquel le Conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire, entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14;

VU le budget primitif 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Compte de gestion du Trésorier Principal et compte tenu que le vote du Compte Administratif doit intervenir au plus tard le 15 avril de l'année suivant l'exercice,

VU l'avis de la Commission « Finances » réunie le 22 mars 2021 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur VENTALON sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020 ;

Le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle au moment du vote et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Alain HERSCHKORN conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DONNE ACTE de la présentation du Compte administratif 2020.

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Trésorier Principal, relative aux reports, aux résultats d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

CONSTATE les résultats suivants :



SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice	5 093 728,72 €
Dépenses de l'exercice	4 644 015,74 €
Résultat de l'exercice	449 712,98 €
Résultat des exercices antérieurs (002)	643 797,47 €

SOLDE D'EXECUTION 1 093 510,45 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT:

Recettes de l'exercice	1 329 344,87 €
Dépenses de l'exercice	1 056 612,43 €
Résultat de l'exercice	272 732,44 €
Résultat des exercices antérieurs (001)	373 319,96 €

SOLDE D'EXECUTION	646 052,40 €

RESULTAT DE L'	EXERCICE	1	739	562	.85	€

Report en investissement

Dépenses 2020	153 661,02 €			
Recettes 2020	0,00€			
Total des restes à réaliser 2020	153 661.02 €			

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 20 voix POUR, 3 voix CONTRE (Mme DUCROQUET, M. DIAZ et M. LE TALBODEC) et 4 ABSTENTIONS (Mme CARTAU-OURY, Mme DELIERE, Mme FABRE et M. BEL ANGE)

VOTE le Compte administratif 2020 présenté.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 31 mars 2021

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

